

**MAIRIE DE COMPS SUR ARTUBY**

Séance du :

**23/02/2024**

date de la convocation :

**16/02/2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de COMPS sur ARTUBY**

N° de la délibération 2024_01	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	9

L'an deux mille vingt-quatre et le 23 février à 16h,  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de M. Alain BARALE

**Présents** : MM. BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves - GAYMARD Marie-José  
- GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette - LUCAS Aurore et François TROIN

**Secrétaire de séance** : Aurore LUCAS

**Objet : Adhésion de compétence à TE83-SYMIELEC.  
Modification des statuts de TE83 – SYMIELEC**

Monsieur le Maire expose,

La commune de FLAYOSC a délibéré le 10/03/2022 pour adhérer à la compétence n°7  
"Réseau de prise de charge pour véhicules électriques" au profit de TE83-SYMIELEC.

Le Comité Syndical de TE83 – Symielec a délibéré le 12/12/2023 et acté :

- l'adhésion de FLAYOSC à la compétence n°7,
- la modification des statuts du syndicat.

Considérant que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités  
Territoriales et à la loi n°2004- 809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes doivent  
entériner ces transferts de compétence par délibération du Conseil Municipal ;

**Où cet exposé et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

-D'APPROUVER le transfert de la compétence n°7 de la commune de FLAYOSC au  
profit de TE83-SYMIELEC,

-D'APPROUVER les nouveaux statuts de TE83 – Symielec.

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour lettre  
en œuvre cette décision.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

le: 28.FEV. 2024

et publication le: 28.FEV. 2024

Le Maire

A. BARALE

Le Maire  
A. BARALE

